

Mercredi 16 décembre 2015

Michel Cosnard installe le conseil du HCERES, en présence de Thierry Mandon.

Lundi 14 décembre 2015, Michel Cosnard a installé le conseil du HCERES, en présence de Thierry Mandon, Secrétaire d'État en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Dans son adresse, Thierry Mandon a rappelé l'importance du rôle du HCERES et son attachement à une évaluation de haute qualité et indépendante, gages de crédibilité et d'amélioration continue du système français d'enseignement supérieur et de recherche. Enrichi de l'Observatoire des sciences et techniques, le HCERES, dispose selon le secrétaire d'État de tous les outils pour participer au développement du débat public sur les sujets relatifs à l'enseignement supérieur et la recherche.

En introduction de cette journée, Michel Cosnard, président du HCERES, a présenté l'institution aux membres du conseil et rappelé les objectifs qui guideront leurs travaux dans les prochains mois :

- revisiter le dispositif d'évaluation dans le cadre des évolutions introduites par la loi du 22 juillet 2013 et le simplifier dans la continuité de ce qui a déjà été engagé ;
- dialoguer et construire un partenariat renouvelé avec les établissements au service desquels se place le HCERES, sans être complaisant et en assurant une évaluation ayant les plus hautes qualités éthiques et déontologiques.

Parmi les grands chantiers qui occuperont le conseil du HCERES en 2016, figurent :

- le projet d'orientations stratégiques 2016-2020 du HCERES, dont Michel Cosnard a jeté les bases lors de cette première séance, et qui devrait être adopté avant l'été ;
- la révision de la charte d'évaluation, texte fondateur de l'évaluation du HCERES ;
- l'élaboration du dispositif de validation des procédures d'évaluation quand cette dernière est conduite par une autre instance que le HCERES.

Enfin, 2016 est une année clef pour le HCERES et sa reconnaissance au niveau international, elle sera celle de l'évaluation externe du HCERES par un comité d'experts internationaux en vue de son inscription au registre européen des agences d'assurance qualité EQAR.

En savoir plus

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), créé par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, a remplacé l'AERES à compter du 17 novembre 2014. Son organisation et son fonctionnement sont précisés dans le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

- présentation du conseil du HCERES : <http://www.hceres.fr/PRESENTATION/Conseil-du-HCERES>
- les retranscriptions des séances du Conseil seront rendues publiques sur le site internet du HCERES.